

DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU
PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	68	DÉLIBÉRATION N°	33/2021
Membres présents :	36		
Nombre de pouvoirs :	2	SÉANCE DU	13 juillet 2021
Nombre de votants :	38		

Date de convocation : 6 juillet 2021

Date d'affichage : 15 juillet 2021

Le treize juillet deux mille vingt et un, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle St Loup rue St Loup à Amilly en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM.

3CBO : BETHOUL Christophe (visioconférence), Jean-Luc CHEVALIER (visioconférence), CORBY GUENEE Catherine, GAUDY Christophe (visioconférence).

CCCFG : COUTEAU Evelyne (visioconférence), JOBET Yohan, MARTIN Valérie, MARTINON Pierre, MAUFRAS Michel, MOREAU Philippe, WURPILLOT Stéphanie (visioconférence).

CC4V : BERNARD Françoise, BERTHAUD Jean, DHAMS Hélène, GADOIS Céline (visioconférence), LAMIGE-ROCHE Chantale, LARCHERON Gérard, NÉRAUD Frédéric.

AME : BASCOP Valérie (visioconférence), BILLAULT Jean-Paul, BOUQUET Christophe, BOUSCAL Fabrice, CARNEZAT Marie-Laure, CLERET Benjamin, COULON François, DEMAUMONT Franck, DIGEON Benoît (visioconférence), DUPATY Gérard, GADAT KULIGOWSKI Brigitte, GAILLARD Michel (visioconférence), GODEY Eric (visioconférence), GUERIN Régis, JOLIVET Thierry (visioconférence), LELIEVRE Gérard, MASTYKARZ Catherine, TOURATIER Claude.

ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM.

3CBO : DUPUIS Thierry, HAMON Stéphane, LUCAS Nathalie, MONIN Ghislaine.

CCCFG : BOUTRON Thierry, FEVRIER Albert,

AME : DUCHENE Jean-Marie, De LAPORTE Hélène, TERRIER Charles, VAREILLES Philippe, WEBER Edouard

PARTENAIRES : GABORET Jalila, MELZASSARD Corinne.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/07/2021

Application agréée E-legalite.com

POUVOIRS : MME LUCAS Nathalie a donné pouvoir à M. NERAUD Frédéric, M. TERRIER Charles a donné pouvoir à M. BOUSCAL Fabrice.

Secrétaire de séance : MME CARNEZAT Marie-Laure, Agglomération Montargoise et rives du Loing.

PARTENARIAT AVEC L'ADIL DU LOIRET ET D'EURE-ET-LOIR POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ DÉDIÉ A L'EST LOIRET

Il est rappelé que dans le cadre de l'animation du Contrat d'Objectif Territorial (COT) énergies renouvelables thermiques Est Loiret signé en mai 2018, le PETR Gâtinais montargois a souhaité renforcer l'information et le conseil des collectivités du territoire sur les questions de maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables dans leur patrimoine en établissant. À ce titre, un partenariat a été établi en 2019 avec l'ADIL du Loiret et d'Eure-et-Loir qui porte depuis juin 2018 le service départemental de Conseil en Énergie Partagé.

Ce partenariat a notamment permis de mettre en place un **Rendez-vous Conseil Énergie** auprès des maîtres d'ouvrage engageant un projet de construction ou de rénovation d'un patrimoine communal ou intercommunal. Cette prestation est distincte du service déjà porté par le Conseiller en Énergie Partagé au niveau départemental et auquel les collectivités du département peuvent individuellement souscrire.

Le périmètre couvert par le partenariat est celui du Contrat d'Objectif Territorial énergies renouvelables thermiques Est Loiret qui comprend le territoire du PETR Gâtinais montargois et celui du Pays du Giennois.

Afin de répondre aux sollicitations des collectivités locales qui sont en demande d'un accompagnement renforcé concernant les projets de maîtrise de l'énergie dans leur patrimoine, il est envisagé de mettre en place un nouveau partenariat avec l'ADIL du Loiret et d'Eure-et-Loir fin de renforcer les missions réalisées sur le territoire et de bénéficier d'un poste de Conseiller en Énergie Partagé dédié à l'Est du Loiret (soit 126 communes).

Ce nouveau conseiller interviendrait au travers de deux grandes catégories de missions :

1/ PILIER 1 – ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAL – *Ouvert à toutes les collectivités du territoire – avec deux axes principaux :*

- 1.1 Animation territoriale déclinée au travers d'animations de sensibilisation et d'opérations territoriales (ex. recensement des chaudières, mesures de qualité de l'air, etc.)
- 1.2 Accompagnement ponctuel au projet décliné notamment au travers des Rendez-vous Conseil Énergie

2/ PILIER 2 – ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ – *Ouvert à des collectivités de moins de 10 000 habitants souscrivant au service départemental payant – avec deux axes principaux :*

- 2.1 Bilan énergétique de la collectivité & programmation
- 2.2 Accompagnement personnalisé à la mise en œuvre d'un programme d'actions

DÉLIBÉRATIONS

N° 33/2021

L'ADIL du Loiret et d'Eure-et-Loir serait la structure porteuse du poste. Ceci permettrait de maintenir un service à l'échelle départementale et de l'étoffer. Un réseau de conseillers serait ainsi créé. Ce service à l'échelle départementale permettrait de mutualiser du matériel de mesure, des projets d'animation ou de communication, etc.

Les deux collectivités (PETR Gâtinais montargois et Pays du Giennois) coordonneraient le déploiement du service sur leurs territoires. Elles seraient notamment en charge de mobiliser les collectivités du territoire, de faire remonter des besoins et de suivre le conseiller. Elles participeraient financièrement au poste et accueilleraient le conseiller dans leurs locaux.

Le coût du poste est estimé à maximum 56 000 € annuel (salaires chargés, équipement, services externes, etc.).

Le financement du poste serait assuré durant les 3 prochaines années comme suit :

- Participation annuelle du PETR Gâtinais montargois et du Pays du Giennois : 16 000 €, répartis respectivement, en fonction du nombre de communes, comme suit : 12 000 € et 4 000 €
- Adhésions des communes au service personnalisé, estimée à une somme totale annuelle de 10 000 €. Le coût de l'adhésion serait modulé :
 - o Accompagnement personnalisé – bilan & programme d'action – communes de moins de 10 000 habitants : coût actuel de 1€/habitant/an,
 - o Accompagnement personnalisé – mise en œuvre du programme d'action – communes de moins de 10 000 habitants : coût révisé à 0,75 €/habitant/an, pour permettre de « fidéliser » les communes et parce que le travail engagé peut-être moindre.
- Subvention annuelle de l'ADEME : 30 000 €

Il s'agirait d'une opération financièrement neutre pour l'ADIL du Loiret et de l'Eure-et-Loir.

Afin de concrétiser ce partenariat, une convention de partenariat pour 3 ans est proposée entre les parties (cf. document ci-joint).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le PETR Gâtinais montargois à établir un partenariat avec l'ADIL du Loiret et d'Eure-et-Loir afin de mettre en place un service de Conseil en Énergie Partagé dédié à l'Est du Loiret, et à être le pilote administratif et financier de ce partenariat pour les deux territoires du COT EnR Est Loiret (PETR Gâtinais montargois et Pays du Giennois) ;

VALIDE les termes de la convention fixant les modalités de ce partenariat ;

DÉLÈGUE au Président le pouvoir de signer tous les documents liés à ce partenariat.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Frédéric NERAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 29/07/2021

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 29/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-200086643-20210713-033_2021-DE